

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18833**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit mention Droit privé spécialité Assurances finalité professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Panthéon Assas - Paris 2, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Le Président de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), Recteur de l'académie de Paris

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Assurances forme des juristes spécialistes du droit des assurances de haut niveau dotés également d'une formation approfondie dans les domaines du droit civil en contact direct avec l'assurance, au premier chef la responsabilité civile, ainsi que la transmission des obligations.

Les titulaires du diplôme sont formés aux divers types d'activité susceptibles d'être menées par les professionnels spécialistes des assurances. Ils sont aptes à :

- Recevoir des clients et identifier leurs besoins en matière d'assurances ;
- Souscrire des contrats d'assurance pour le compte d'entreprises d'assurance ou d'assurés ;
- Régler des sinistres ;
- Prendre part aux activités relevant de la direction juridique des entreprises d'assurance ;
- Prendre part aux activités relevant de la direction risques et assurances de grandes entreprises ;
- Assister et représenter en justice des plaideurs dans des contentieux d'assurance ou de responsabilité civile.

Afin d'assurer l'ensemble de ces activités, le titulaire du Master Assurances est apte à mobiliser les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la vie professionnelle dans tous les secteurs de l'assurance et de la réassurance. Il est capable :

- d'apporter son expertise juridique en vue d'assurer le montage et le traitement de dossiers d'assurances complexes ou de nature litigieuse ;
- de conseiller les souscripteurs potentiels sur différents produits, souscrire des contrats d'assurance pour le compte d'entreprises d'assurance ou d'assurés ;
- de maîtriser le droit des assurances de dommage et des assurances de personne en vue de concevoir des produits d'assurance ou de donner une expertise sur leur validité ;
- de maîtriser le droit de la responsabilité civile (droit commun et droits spéciaux, en particulier droit à indemnisation des victimes d'accidents de la circulation) ;
- d'évaluer le préjudice, en cas de recours à une procédure judiciaire, de rassembler les éléments nécessaires à la constitution du dossier en vue d'assister et de représenter en justice des plaideurs dans des contentieux d'assurances ou de responsabilité civile ;
- d'actualiser ses connaissances en matière de lois, règlements, jurisprudence et doctrine en vue de s'adapter aux innovations constantes de la législation et de la jurisprudence ;
- de rechercher et réunir la documentation juridique en vue de procéder à une analyse complète des implications des textes réglementaires et législatifs ;
- de maîtriser les techniques de l'assurance en vue d'exercer un rôle de conseil juridique auprès des directions d'entreprise sur l'analyse et la prévention des risques à assurer ;
- d'apporter son expertise juridique sur des études ponctuelles : évolution du contenu des contrats, rédaction de documents d'information commerciale en vue d'améliorer ou d'élaborer des documents relatifs aux produits d'assurance ;
- de collaborer à la conception de produits d'assurance en vue de développer de nouveaux produits ;
- de rechercher un règlement amiable des litiges en proposant une solution avec recours d'un expert d'assurances en vue de négocier avec les assurés un accord sur le mode d'indemnisation/réparation et le coût correspondant ;
- de procéder au règlement et au recouvrement, en appliquant les règles en vigueur en matière d'assurances ou de législation sociale propre à son domaine.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans le secteur des assurances et dans le domaine juridique (responsabilité civile).

Le diplômé peut assurer tous types d'emplois exigeant un haut niveau de connaissances en particulier en Droit des assurances dans des fonctions d'organisation, de conseil, d'étude et de contrôle de droit.

Le titulaire du Master Assurances peut exercer au sein de :

- Entreprises d'assurance et de réassurance
- Grandes entreprises ayant un secteur « assurances »
- Cabinets d'avocats spécialisés en assurance
- Chargé d'études dans un service juridique.
- Entreprises d'intermédiation en assurance : agents généraux ; courtiers.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

C1110 : Souscription d'assurances

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

Le master se déroule sur 2 années d'études.

L'accès au master 1 est ouvert aux titulaires d'une licence en droit. Le master 1 mention Droit privé est particulièrement adapté.

L'accès au master 2 Assurances se fait sur dossier.

La formation en master 1 mention Droit privé est la suivante :

1er semestre :

UEF1 - 20 ECTS

3 matières obligatoires avec TD selon l'une des deux options suivantes :

Option 1 : Droit civil 1 (droit du crédit), Droit des affaires 1 (instruments de paiement et de crédit), Droit civil 3 (régimes matrimoniaux).

Option 2 : Droit civil 1 (droit du crédit), Droit des affaires 1 (instruments de paiement et de crédit), droit international privé 1.

UEC1 - 10 ECTS

Une matière obligatoire sans TD selon l'option suivie au titre de l'UEF1 :

Option 1 : Droit international privé 1.

Option 2 : Droit civil 3 (régimes matrimoniaux).

3 matières sans TD parmi : Droit de la concurrence (interne et communautaire), Droit des assurances, Droit des transports terrestres et aériens, Droit de la protection sociale, Droit et économie bancaires, Droit pénal international, Grands systèmes de droit contemporain 1, Procédures civiles d'exécution.

Un enseignement obligatoire d'anglais.

2ème semestre :

UEF2 - 20 ECTS

2 matières obligatoires avec TD selon l'option suivie au 1er semestre:

Option 1 : Droit des affaires 2 (entreprises en difficultés), Droit civil 4 (successions et libéralités).

Option 2 : Droit des affaires 2 (entreprise en difficultés), Droit international privé 2.

UEC2 - 10 ECTS

2 matières obligatoires avec TD selon l'option suivie :

Option 1 : Droit international privé 2, Droit du commerce international.

Option 2 : Droit civil 4 (successions et libéralités), Droit du commerce international.

Options 1 et 2 : 2 matières sans TD parmi : Droit maritime, Droit de la construction, Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common law), Philosophie du droit, Sociologie historique du droit, Histoire du droit patrimonial de la famille, Droit de la propriété intellectuelle (brevets, marques, propriété littéraire et artistique), Droit pénal spécial.

Un enseignement obligatoire d'anglais.

Un enseignement facultatif : Atelier de professionnalisation.

La formation dispensée en master 2 Assurances est la suivante :

Volet formation initiale : 60 ECTS

Les étudiants suivent obligatoirement les enseignements suivants:

- Les Fondamentaux de l'assurance
- Assurances de dommages et responsabilité civile
- Assurances de personnes et gestion de patrimoine
- Techniques de l'assurance

Les étudiants assistent également obligatoirement à cinq conférences sur les aspects comparatifs et internationaux de l'assurance donnés par des professeurs étrangers invités à l'Université.

Le stage est obligatoire pour les étudiants en formation initiale (hors apprentissage). Il est d'une durée d'au moins 2 mois et donne lieu à la rédaction d'un mémoire. Le stage est effectué dans les compagnies d'assurances ou chez les professionnels de l'assurance (agents généraux et courtiers, cabinets d'avocats spécialisés...).

Les étudiants exerçant une activité professionnelle dans le domaine des assurances sont dispensés de stage par le responsable de la formation sur demande présentée en même temps que la candidature au master.

; Volet Apprentissage : 60 ECTS

Les étudiants suivent une formation en alternance : la moitié de la semaine en entreprise, l'autre moitié à l'université où ils participent aux mêmes enseignements que les étudiants de la formation initiale, ainsi qu'à certains enseignements qui leurs sont spécifiques.

Enseignements propres à l'apprentissage :

Outre tous les enseignements de la maquette ordinaire en formation initiale, les étudiants en formation en alternance suivent obligatoirement à l'université :

- Enseignement de « gestion et management de projet »
- Enseignement d'anglais
- Tutorat

; Volet Formation continue : 60 ECTS

- Méthodologie
- Droit du contrat d'assurance
- La responsabilité civile
- L'assurance de responsabilité civile
- Règlement d'un sinistre automobile
- L'expertise amiable
- L'intermédiation
- La réassurance et l'international
- Les assurances de personnes : prévoyance individuelle et collective
- Les assurances de personnes : assurance vie-épargne
- Les différents défis du monde de l'assurance
- Comptabilité
- Actualité du droit des assurances
- Anglais
- Entraînement à l'examen

; Modalités de contrôle des connaissances

Dans le cadre de la formation initiale, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des enseignements et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux, contrôle continu, stage et mémoire assorti d'une soutenance.

Le diplôme est délivré avec la mention :

Très bien : 17-20

Bien : 15-17

Assez-bien : 13-15

Passable : 10-13

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du Code de l'éducation.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du Code de l'éducation.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 août 2002 modifié relatif au diplôme national de master.

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 octobre 2011 - n°20051890 - relatif aux habilitations de l'Université Paris 2 à délivrer des diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation - articles R613-32 à R613-3 relatifs à la VAE.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Formation initiale

2008-2009 : 321 candidatures - 32 admis à s'inscrire - 24 diplômés

2009-2010 : 267 candidatures - 25 admis à s'inscrire - 23 diplômés

2010-2011 : 219 candidatures - 31 admis à s'inscrire - 24 diplômés

2011-2012 : 225 candidatures - 32 admis à s'inscrire - 24 diplômés

2012-2013 : 256 candidatures - 37 admis à s'inscrire - 26 diplômés

Autres sources d'information :

[Site internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Assas - Paris 2 : Île-de-France - Paris (75) [Paris 5è]

Université Panthéon-Assas Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

Historique de la certification :

Le master 2 Assurances a pris la suite du DESS Assurances créé en 1985.